

PROJET PEDAGOGIQUE DES ECOLES COMMUNALES DE LA VILLE DE SPA

Écoles fondamentales de Nivezé et Creppe

Enseignement artistique à horaire réduit – Académie René Defossez

Voté par le conseil communal en séance du 25 mai 2009

Issu directement du PROJET EDUCATIF adopté par la ville, le PROJET PEDAGOGIQUE fixe les moyens à utiliser pour atteindre les objectifs généraux de l'enseignement fondamental, repris dans le décret missions, à savoir :

- *promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves
- *amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- *assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

De l'enseignement artistique à horaire réduit repris dans le décret du 02 juin 1998 organisant l'enseignement artistique à horaire réduit, à savoir :

- *concourir à l'épanouissement personnel des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques.
- *donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle.
- *offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur.

Nos équipes éducatives seront soucieuses de se former, s'informer, évoluer pour permettre à nos élèves de grandir, de construire leurs savoirs et leurs savoir-faire en favorisant :

- ***une pédagogie active** : en donnant du sens à nos apprentissages ; en mettant l'élève en situation de défis ; en le rendant acteur en favorisant les projets ; en favorisant la créativité
- ***une pédagogie de la réussite** : en renforçant positivement l'élève ; en lui permettant de se tromper ; en mettant en place des évaluations formatives.

***une pédagogie de la différenciation** : en respectant le rythme de l'élève ; en donnant des moyens différents à l'élève pour arriver à un but commun.

***une pédagogie favorisant la continuité** : en travaillant par cycles et donc en laissant 2 ans à l'élève pour atteindre les compétences demandées (uniquement pour l'enseignement fondamental); en repartant des acquis de l'élève ; en favorisant les concertations et collaborations entre enseignants ; en élaborant des outils communs et cohérents.

***une pédagogie menant à la citoyenneté** : en favorisant la solidarité entre élèves, enseignants et parents ; en respectant les différentes cultures et religions ; en développant des pratiques démocratiques ; en favorisant le dialogue plutôt que la violence ; en participant aux manifestations patriotiques ;

***une pédagogie ouverte sur le monde** : en permettant à l'élève d'effectuer des visites culturelles, sportives (uniquement pour l'enseignement fondamental), de découvrir les outils tels que ordinateurs, internet (uniquement pour l'enseignement fondamental), les bibliothèques et musées .

***une pédagogie respectant l'environnement** : en favorisant le tri sélectif ; en favorisant l'utilisation de produits recyclables ; en sensibilisant les enfants à l'avenir de notre planète (principalement pour l'enseignement fondamental).